Le Pont Supérieur

Bilan d'activités

2024

Le Pont Supérieur

Pôle d'enseignement
supérieur spectacle vivant
Bretagne - Pays de la Loire

INTRODUCTION

L'année 2024 aura à nouveau été marquée par des efforts financiers très importants sur le budget pour agir sur le niveau de dépenses, tout en maintenant le même niveau d'activités liées conformément à l'habilitation et à l'accréditation en cours. Ces efforts ont porté principalement sur la réorganisation du département musique.

Notons qu'il n'y a pas eu d'évolution du niveau des contributions qui sont restées à l'identique depuis la création de l'EPCC il y a 13 ans.

Les résultats de cette politique de rigueur et d'optimisation ont permis de terminer l'exercice budgétaire avec un résultat 2024 positif à savoir 126 380,43 € (avec la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté en recettes).

Des efforts sur l'organisation de l'EPCC ont également porté leurs fruits (révision de la comptabilité analytique, suppression d'un véhicule de service, optimisation des déplacements susceptibles de générer des frais de mission, renégociation des contrats de prestation, non remplacement des agents absents).

L'année 2024 aura vu aussi la poursuite de la mise en œuvre des nouvelles maquettes DNSPM-DE à partir de septembre et la mise en œuvre d'une seconde promotion de stagiaires en formation professionnelle longue au DE de professeur de musique, accueillie au Conservatoire de Quimper.

L'année 2024 aura vu la mise en œuvre du projet de refonte de la charte graphique selon un processus bien conduit : cahier des charges rédigé au printemps 2023, appel à candidatures en juillet 2023 auprès de 30 prestataires du territoire du grand ouest, short-list arrêtée en septembre 2023 en comité de direction avec quatre prestataires retenus sur la base d'une première intention graphique appliquée au Pont Supérieur, consultation auprès de l'équipe des personnels permanents, jury de sélection en présentiel à Nantes en janvier 2024, présentation du prestataire retenu à savoir Diane Boivin, professionnelle indépendante installée à Nantes, en conseil d'administration d'avril 2024. Le travail de déclinaison du site internet sur la base de cette charte graphique et sa mise en œuvre interviendront début 2025.

Enfin, la fin de l'année 2024 aura été marquée par l'annonce du retrait statutaire de l'EPCC de la Région Pays de la Loire, membre contributeur fondateur de l'établissement. Cette annonce, brutale et inattendue, aura des conséquences majeures pour la suite de l'avenir de l'établissement.

Siège social / département danse
SIRET : 200 030 146 00019
4 bis rue Gaëtan Rondeau, 44200 Nantes
+33 2 40 89 90 50
contact@lepontsuperieur.eu

département musique
SIRET : 200 030 146 00035
2 place Jean Normand, 35200 Rennes
+33 2 30 96 20 10
musique@lepontsuperieur.eu

www.lepontsuperieur.eu
code APE : 8542 Z

Table des matières

1 / FORMATIONS ARTISTIQUES et PEDAGOGIQUES – Effectifs et statistiques 5
A -Danse 5
Effectifs 2024-2025 5
Résultats aux épreuves 2024 5
Commentaires 6
Grandes orientations du projet artistique et pédagogique du département danse 7
Articulation projet artistique – projet pédagogique 7
B - Musique 8
Formation professionnelle continue au Diplôme d'État de professeur de musique 8
2 / POLITIQUE en MATIERE de RECHERCHE 11
A – Danse 11
B - Musique 12
C - Valorisation de la recherche 13
D - Conseil artistique et scientifique 13
3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE de l'ETABLISSEMENT 14
A - Accréditation 2022-2028 – convention renouvelée avec l'Université Rennes2 14
Rappel : 10 mai 2022, réception de l'arrêté d'accréditation 2022-2028 14
Convention renouvelée avec l'Université Rennes2 14
B - Dossier DNSPM valant grade de licence 15
Éléments de chronologie 15
C -Formation professionnelle 16
Certification qualité Qualiopi 16
Bilan pédagogique et financier 2024 16
Partenariat (depuis 10 ans) renouvelé de façon triennale avec le CNFPT 17
Conditions générales de vente des formations professionnelles du Pont Supérieur 17
D – Ressources humaines 18
Mouvements de personnel permanent de l'année 2024 18
E – Démarche qualité 19
Évaluation des enseignements par les étudiants et instances de perfectionnement (EEE) 19
Conseil pédagogique musique 19
Chartes à l'usage des intervenants des départements musique et danse 19
F – Transition écologique 19
Rappel : Bilan Carbone® du Pont Supérieur 20
G - Égalité Femmes Hommes, lutte contre VHSS 20
4 / RELATION à l'ETUDIANT 21
A - Diversité de la population étudiante : taux de boursiers et statistiques genrées 21
B - Dispositifs relatifs à la qualité de vie étudiante 22
C - Participation des étudiantes et étudiants à la gouvernance 23
D - Accessibilité : référente handicap, lettre de mission, charte relative à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap 24

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES et INTERNATIONALES..... 24

A - Mobilités européennes et internationales..... 25

Mobilités ERASMUS+ entrantes..... 25

Mobilités ERASMUS+ sortantes..... 26

Projet avec l'École de Danse du Québec..... 27

Liste des annexes (à télécharger dans le document)

- Enquête interne post diplôme 2021
- Convention Le Pont Supérieur Education Nationale octobre 2024
- Programme Treuzkas 2024
- Demande reconnaissance grade licence au DNSPM Le Pont Superieur
- Rapport d'audit Qualiopi
- Certificat Qualiopi
- Bilan pédagogique et financier 2024
- Conditions générales de vente Le Pont Supérieur
- Synthèse du dernier Rapport Social Unique
- Charte déontologique département danse
- Charte déontologique département musique
- Rentrée 2024-2025 nombre étudiants boursiers
- Lettre mission référent handicap
- Charte accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap
- Protocole d'entente, accord-cadre entre l'École de Danse de Québec, le Cegep Sainte Foy de Québec, le Pont Supérieur

1 / FORMATIONS ARTISTIQUES ET PEDAGOGIQUES – EFFECTIFS ET STATISTIQUES

A -Danse

Effectifs 2024-2025

Promo 25 (2ème année)

En danse contemporaine : 12 étudiantes, étudiants et stagiaires
En danse jazz : 10 étudiantes, étudiants et stagiaires
Effectif global : 22

Promo 26 (1ère année)

En danse contemporaine : 9 étudiantes, étudiants et stagiaires
En danse jazz : 14 étudiantes, étudiants et stagiaires
Effectif global : 23

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 11 stagiaires
En danse jazz : 15 stagiaires
Effectif global : 26

Résultats aux épreuves 2024

Épreuves de pédagogie (2ème année)

En danse contemporaine : 7 candidates et candidats présentées 7 obtentions
Taux de réussite : 100 %
En danse jazz : 13 étudiantes, étudiants et stagiaires 13 obtentions
Taux de réussite : 100 %
Effectif global : 20
Taux de réussite moyen : 100 %

Épreuves théoriques (1ère année)

En danse contemporaine : 5 étudiantes, étudiants et stagiaires
En danse jazz : 9 étudiantes, étudiants et stagiaires
Effectif global : 14
Taux de réussite moyen : 100 %

Option danse jazz : 9 candidates et candidats, 9 obtentions soit 100 %
Option danse contemporaine : 5 candidates et candidats, 5 obtentions soit 100 %

Taux de réussite moyen : 100 %
*UV histoire de la danse : 14 candidates et candidats, 14 obtentions soit 100 %
*UV anatomie et physiologie : 14 candidates et candidats, 14 obtentions soit 100 %
*UV formation musicale : 14 candidates et candidats, 14 obtentions soit 100 %

Préparation à l'EAT

En danse contemporaine : 13 stagiaires
En danse jazz : 15 stagiaires
Effectif global : 28 stagiaires
Taux de réussite moyen : 79 %

Commentaires

Une moyenne par année de 70 étudiants et stagiaires répartis entre DE1, DE2 et parcours de préparation à l'EAT. Une origine géographique (statistiques basées sur les trois dernières années) ventilée comme suit :
55% Pays de la Loire
26% Bretagne
14% Nouvelle Aquitaine
4% autres territoires

Un taux moyen de réussite à l'EAT de 89% (moyenne nationale 49%) ; 50% des personnes ayant suivi le parcours de préparation à l'EAT intègrent le parcours DE, 50% poursuivent une formation d'artiste interprète.
Un taux moyen de réussite aux épreuves du Diplôme d'Etat de 92%.

Les enquêtes internes d'insertion professionnelle (annexe 1) à 3 ans post diplôme mettent en avant que :
78% des diplômés trouvent un emploi dans la première année suivant leur diplomation,
10% courant de la deuxième année,
12% n'exercent pas une activité directement liée au diplôme (principalement artiste chorégraphique et quelques poursuites d'études : Paris VIII, CNDC, ...),
88 % enseignent dont 30% ont une double activité artistique et pédagogique,
12 % des diplômés ont uniquement des activités professionnelles artistiques (Yvann Alexandre, Christian Rizzo, Maud Albertier, Capucine Lucas, Cie Skanga, Cie Lo, C-Hoari...).

On observe une pénétration de plus en plus forte de la fonction publique territoriale puisque les chiffres passent de 5 à 33 % en trois ans ; ceux-ci corroborent la problématique actuelle de l'accentuation du départ en retraite des personnes en poste (Rennes, Nantes, la Roche sur Yon, Paris...)

Le fort taux d'insertion professionnelle découle de l'articulation entre formation initiale et milieux professionnels :

- Sur le volet artistique, partenariat avec CCNN et Théâtre Francine Vasse
- Sur le volet pédagogique, les parcours de tutorat visent à mettre les étudiants et stagiaires en immersion professionnelle :

71% tutorats en milieu associatif et privé
29% fonction publique
Sur les 3 dernières saisons : un total de 77 structures partenaires (dont 3 en Outre-Mer) pour 83 tutrices et tuteurs.

L'ERD - Entraînement Régulier du Danseur

L'ERD et les cours ouverts s'adressent aux professionnels du domaine chorégraphique souhaitant maintenir et enrichir leurs compétences techniques et artistiques.
Destinée aux artistes chorégraphiques, chorégraphes et professeurs de danse, cette formation propose un espace d'entraînement et de perfectionnement hebdomadaire en danse classique et contemporaine.
Cette initiative favorise le développement des capacités corporelles, des techniques d'interprétation, et d'une culture chorégraphique élargie. À travers des cours structurés et diversifiés, les participants approfondissent leurs acquis tout en explorant de nouvelles approches et univers artistiques.
En 2024 : 102 stagiaires inscrits
ERD danse contemporaine : 61
ERD danse classique : 41

Grandes orientations du projet artistique et pédagogique du département danse

Le département danse du Pont Supérieur s'appuie sur une vision exigeante, humaine et contemporaine de la formation, qui dépasse l'acquisition de savoirs techniques pour former des professionnels complets : artistes, enseignants, médiateurs, chercheurs.

- Développement de l'esprit critique
  L'étudiant est invité à questionner les pratiques, les œuvres, les contextes et ses propres choix artistiques. La formation encourage une pensée réflexive sur les enjeux de la transmission et de la création chorégraphique.
- Un étudiant autonome, acteur de ses apprentissages
  Le parcours de formation repose sur une pédagogie active, qui place l'étudiant au centre de son développement. Il construit son cheminement à travers l'expérimentation, l'analyse, les échanges avec ses pairs et les apports théoriques.
- Formation d'artistes, enseignants, médiateurs, chercheurs
  Le département revendique une approche quadripartite, articulant création artistique, transmission pédagogique, éducation artistique, médiation et recherche. Cette dynamique permet aux futurs professionnels d'occuper des postures hybrides, riches et évolutives dans le monde de la danse d'aujourd'hui.
- Intelligence collective
  Les promotions sont conçues comme de véritables communautés d'apprentissage, soutenues par une équipe pédagogique engagée et pluridisciplinaire. La coopération, l'entraide, la co-construction des savoirs sont au cœur de la vie de formation.
- Réinvestissement des savoirs dans l'action permettant l'insertion professionnelle progressive et concrète

La formation accorde une place centrale au passage de la théorie à la pratique à travers :

- des stages immersifs en milieu scolaire et artistique,
- des ateliers encadrés par des professionnels de la création et de la diffusion,
- des projets chorégraphiques, réalisations scéniques et vidéographiques,
- des parcours de tutorat grâce à un réseau important d'écoles associatives, privées et relevant de la fonction publique territoriale au niveau national,
- un mémoire de fin d'étude nourri par l'expérience de terrain,
- un dialogue régulier avec des artistes invités extérieurs,
- un fort partenariat avec le milieu scolaire, garantissant le développement de compétences sur le terrain.

Articulation projet artistique – projet pédagogique

Cette articulation se décline sous différentes formes et notamment avec les milieux scolaires.

- Un partenariat fort avec la DASDEN Direction Académique des Services De l'Éducation Nationale de Loire Atlantique permettant d'intervenir dans toutes les écoles nantaises. Nous avons fidélisé dans des travaux au long cours avec deux groupes scolaires de la moyenne section au CE1. Ce projet s'inscrit à l'interface de l'éveil-initiation à la danse et des objectifs de l'EAC, projets élaborés avec les équipes pédagogiques des écoles. (annexe 2)
- Chaque année débute par une rencontre avec les fondamentaux du mouvement dansé mis en aventure artistique. Cette année 400 enfants d'écoles primaires ont assisté à la performance "C'est quoi danser ?" au Pont Supérieur.

B - Musique

DNSPM-DE, formation initiale donnée chiffrées

DNSPM année universitaire 2024-2025 :

DNSPM/Licence 1 : 13 étudiantes et étudiants (5 en classique à contemporain, 4 en musiques actuelles amplifiées, 2 en musiques traditionnelles et 2 en chant lyrique)
DNSPM/Licence 2 : 15 étudiantes et étudiants (7 en classique à contemporain, 3 en musiques actuelles amplifiées, 3 en musiques traditionnelles et 2 en chant lyrique)
DNSPM/Licence 3 : 8 étudiantes et étudiants (5 en classique à contemporain, 1 en musiques actuelles amplifiées, 2 en musiques traditionnelles)
DE : 15 étudiantes et étudiants (6 en classique à contemporain, 3 en musiques actuelles amplifiées, 4 en musiques traditionnelles et 2 en chant lyrique)

Nombre de lauréates et lauréats en juin/juillet 2024 :

15 DNSPM – taux de réussite 100%
10 DE – taux de réussite 83,33%

Formation professionnelle continue au Diplôme d'État de professeur de musique

DE de professeur de musique par la VAE

Depuis 2012, le Pont Supérieur propose un accès au Diplôme d'État de professeur de musique par la Validation des Acquis et de l'Expérience. En juin 2022, les tarifs de la VAE ont été modifiés (à la hausse) par délibération de façon à être davantage en cohérence avec les tarifs pratiqués à l'échelle du territoire national par les autres pôles d'enseignement supérieur. Le Pont Supérieur accueille des candidates et candidats au DE VAE de la France entière, dont une grande partie d'Ile-de-France.

VAE session 2024-2026

- En 2024 :

Demandes d'étude de recevabilité : 61
(Lors des pré-inscriptions en ligne qui s'est déroulée du 14 octobre 2024 au 9 décembre 2024, 51 demandes de recevabilité n'ont pas finalisé la totalité de la procédure : désistement, pas de paiement)

- En 2025 :

Candidats recevables au livret 1 : 55 (52+3 recours)
Candidats non recevables : 9
Candidats demandant un recours : 3
Résultats du recours : 3 recevables
Candidats qui suivent l'accompagnement : 49

- En 2026 : jurys programmés en janvier-février

Pour la constitution du livret 2 et la préparation à l'entretien, le candidat ou la candidate a la possibilité de participer à un module d'accompagnement méthodologique (23h, dont 20h en collectif et 3 heures en individuel). Cet accompagnement est facultatif. L'accompagnement méthodologique a pour but d'aider le candidat à mettre en regard ses expériences artistiques/pédagogiques et les attendus du référentiel de certification.

Le niveau de conscience de chaque personne candidate par rapport aux savoirs, savoir-faire et consciences des enjeux, pour l'ensemble des attendus du diplôme, ne peut être développé par une formation aussi courte, dont ce n'est pas l'objet.
Pour information, les formations menant au Diplôme d'État, en formation professionnelle continue comme en formation initiale, qui permettent d'atteindre le niveau attendu en au moins deux années, ont une durée de 1350h. Le Pont Supérieur a proposé une session d'accompagnement méthodologique d'avril et octobre 2023. Le coût de l'accompagnement (600 euros) fait partie des dépenses afférentes à la procédure VAE et peut donc donner lieu à financement (éligible au CPF, OPCO, employeur, Région & Pôle Emploi...).

Formation professionnelle au Diplôme d'État de professeur de musique

Recrutement de la promotion à Quimper 2024-2026

Inscriptions en ligne Ganesh	24
Candidats non admissible prérequis	3
Candidats reçus à l'admissibilité	21
Stagiaires admis à l'examen d'entrée	21 (1 stagiaire reporte sa formation en 25-27 à Nantes)
Candidats échec au concours d'admission	1
Abandon avant le début des cours	2
TOTAL STAGIAIRES 24.26	17 (10 hommes/ 7 femmes)

- 3 en musiques classique à contemporain
- 7 en musiques traditionnelles,
- 4 en musiques actuelles,
- 2 en jazz et musiques improvisées
- 1 en formation musicale

Insertion professionnelle et professionnalisation

En matière d'études supérieures spectacle vivant, au Pont Supérieur, le sujet de l'insertion professionnelle se décline de façon différenciée.

En danse, la formation au Diplôme d'État de professeur de danse implique des partenariats forts avec des structures d'enseignement spécialisées publiques (les conservatoires classés territoriaux) et privées (écoles de danse privées) qui accueillent les étudiants en tutorat pédagogique.

En musique, le sujet de l'insertion professionnelle un sujet plus complexe à appréhender. Le caractère très hétéroclite des écosystèmes professionnels questionnés et les positionnements artistiques très diversifiés des étudiants exigent des suivis très fins et personnalisés.

Le Pont Supérieur – en conformité avec le nouvel arrêté du DNSPM de novembre 2022 qui conforte le DNSPM en un diplôme professionnalisant - souhaite renforcer et encadrer le processus d'insertion professionnelle pour le DNSPM. Le frein essentiel venant des moyens financiers dont il dispose compte tenu des frais annexes engendrés par la modélisation et la pérennisation du dispositif.

L'insertion professionnelle en musique revêt chaque année des formes variées au sein de dispositifs très divers :
1. Accompagnement de professionnalisation des projets des étudiants (aide à la structuration, accompagnement d'un projet collectif tel un ensemble)
2. Expérience professionnelle au sein d'une programmation d'une structure de diffusion et de création (Opéra de Rennes, Amzer Nevez, Ensemble Sillage), d'un orchestre professionnel institutionnel (Orchestre National de Bretagne, Orchestre National des Pays de la Loire, ...) mais aussi de programmations dans divers festivals de l'interrégion (Classique au large, Folles journée, Outre Mesure...)
3. Accueil en résidence et programmation du projet de fin d'études des étudiants dans des structures de diffusion conventionnées avec le Pont Supérieur :
- a. Le Nouveau Pavillon pour les étudiants en musiques traditionnelles,
- b. L'Antipode Scène de musiques actuelles pour les étudiants en musiques actuelles amplifiées,
- c. L'Opéra de Rennes pour les chanteurs lyriques,
- d. La Fonderie au Mans pour les étudiants en classique à contemporain.
4. Accompagnement des anciens étudiants et de leur projet durant les deux ans qui suivent leur fin d'études, dans l'écosystème professionnel choisi (lettres de recommandation, propositions de programmation, aide à l'inscription à des concours, à des appels à projet)
Le Pont Supérieur a repéré l'étape particulière située à l'articulation entre la préparation finale du projet artistique et l'insertion de l'étudiant dans son futur écosystème professionnel.
Pour rappel, en 2023, le Pont Supérieur a fait partie des lauréats de l'AMI Culture Pro(20K€) pour son dossier "Défi#Pro : valorisation d'un projet collectif de dernière année d'études et rencontre avec le secteur professionnel (diffusion interrégionale)", crédits mobilisés pour partie sur l'exercice budgétaire suivant lors de la réalisation finale du projet de création collective en fin d'études avec l'Ensemble Offrandes.

Les modules de la nouvelle maquette DNSPM-DE du Pont Supérieur, dédiés à la professionnalisation (validés par le processus d'accréditation 2022-2026).
L'ensemble de ces modules d'unités d'enseignement sont regroupés sous un bloc dénommé « Culture métier », ils représentent au total 275 heures de formation pour un total de 49 crédits européens ECTS et regroupe les modules suivants :
Intégrité physique, intégrité morale, environnement socio-professionnel, sa prise de parole, sa présentation, découverte des pratiques pédagogiques, spécificités artistiques de l'enseignement musical, intervention artistique participative en milieu scolaire, s'engager, communiquer, se structurer administrativement, définir, préciser son projet artistique et personnel.

Ces modules sont complétés par tous les moments de mise en situation professionnelle de création-interprétation « au plateau » en conditions professionnelles (en partenariat avec des structures professionnelles du spectacle vivant) et en public, ainsi que les modules dédiés à la captation/enregistrement/vidéo, aux nouvelles technologies ou à l'apprentissage de la scène regroupées sous d'autres blocs.

Marathon Créatif "Insertion professionnelle et parcours d'artistes dans les musiques actuelles"

La présentation des résultats a eu lieu lors des BIS 2024 à Nantes les 17 et 18 janvier 2024.

Rappel : Le marathon créatif "musiciens et musiciennes du futur", enjeux et parcours des artistes de musiques actuelles auquel a participé le Pont Supérieur avec Trempo à la demande de la DGCA (financement ministère de la Culture) et avec l'agence nantaise de design graphique « Le Coup d'Après ». Pendant trois jours, ont été réunies différentes

personnes dans les locaux de Trempo pour réfléchir à ce sujet de l'insertion professionnelle des musiciens des musiques actuelles – dont font partie les musiques traditionnelles : des artistes, des acteurs de l'entourage professionnel, des structures de formation-accompagnement , des universitaires-chercheurs-institutionnels.

Master artistes des musiques traditionnelles
Promotion 22-24 : Report des examens finaux en 2025 (juin et/ou septembre).

Nombre de diplômés en 2023 (promotion 2020-2022 avec une année complémentaire) **:** 2 (1 en FC et 1 en FI).
En raison de la décision des 5 étudiants en master de demander une année complémentaire pour finaliser leur projet de création , de la tenue du projet REVE REC ainsi que de la situation budgétaire délicate, le Pont Supérieur, en concertation avec l'UBO, a décidé de reporter d'une année le recrutement d'une nouvelle promotion de master.

Le projet REVES REC s'est donné comme objectif de réinterroger les maquettes et les contenus pédagogiques du master. Ces maquettes seront testées lors des prochains recrutements et proposées lors de l'accréditation en 2027.

2 / POLITIQUE EN MATIERE DE RECHERCHE

A – Danse

Ancrer une pratique pédagogique dans une pratique artistique, tel est l'un des axes sur lequel se construit le projet du département danse. De septembre 2021 à mars 2023 le projet de recherche POEMS (Pédagogie Œuvre Expérience Médiation Sensible), lauréat d'un appel à projet de la mission recherche du ministère de la Culture, en partenariat avec le CCN de Nantes, le CREN (Laboratoire de recherche en éducation) et le département des sciences de l'éducation de l'université de Nantes a permis de questionner la notion d'Œuvre comme réservoir de ressources plurielles aux fins de la création, de la médiation et de l'enseignement. Ces travaux mettaient en exergue le potentiel lié à la posture de réception d'une œuvre d'art (et d'interaction avec celle-ci), les processus émotionnels, psychiques, analytiques et comportementaux par-là déclenchés et les conséquences possibles sur la créativité de l'individu, l'enrichissement de ses palettes imaginaire et gestuelle, ses capacités sensibles d'interaction/adaptation en situation pédagogique.
Ces travaux sont nourris et prolongés par la rencontre avec des chorégraphes comme Ambra SENATORE, Gabriel UM, Yvann ALEXANDRE, laurent CEBE, Julien GROSVALLET, Marcel GBEFFA, Julien DESPLANTEZ, Marvin PENE, Catherine LEGRAND, Ernest MANDAP, Julie MAGNEVILLE, Juliette VALERIO de la Cie Hofesh SHECHTER, Lydia WAGERER dans le cadre du partenariat triennal avec l'EDQ (école de danse de Québec) Ces rencontres ont débouché sur des performances sur les scènes du CCN et du Théâtre Francine Vasse à Nantes, dans le cadre du Festival Débords de Loire, de l'Espace Terre et Sel à la Barre de Mont, de la salle Coubertin à Challans, de l'auditorium du CRD de la Roche/Yon.

Chacune de ces expériences est parallèlement convoquée dans ses relations à la dimension pédagogique de l'enseignement de l'art de la danse non seulement dans son potentiel culturel mais aussi et surtout expérientiel.
Cette approche et processus de travail ont été partagés lors des rencontres TRANSMETTRE les 30 et 31 mars 2023 sur la scène du CCNN.

Ces travaux se prolongeront dans la perspective des rencontres TRANSMETTRE des 27 et 28 mars 2025, en partenariat avec le Théâtre Francine Vasse, le département sciences de l'éducation de l'université de Nantes, autour de la thématique des "états internes, sensoriels et émotionnels, qui sous-tendent et motivent nos gestes et postures artistiques et pédagogiques".
Dans le cadre des axes du protocole d'entente - accord-cadre entre l'École de Danse de Québec, le Cegep Sainte Foy de Québec, le Pont Supérieur, le directeur du département danse du Pont Supérieur s'est rendu à l'École de danse du Québec du 28 octobre au 2 novembre 2024. Maurice Courchay était invité par l'école pour un accompagnement pédagogique et artistique ; cette prestation a fait l'objet d'une refacturation au profit du Pont Supérieur.

Enfin, Le Pont Supérieur a bénéficié d'un soutien de Nantes Métropole versée en décembre 2024 dans le cadre du Dispositif Campus Nantes/volet ESR.
Les actions prévues se déploieront dans le courant de l'année 2025 à Nantes (mars 2025) et à Québec (octobre 2025).

B - Musique

La recherche constitue un axe fondamental du projet pédagogique du département musique du Pont supérieur, permettant d'articuler pratique artistique, réflexion théorique et ancrage territorial. Le département a développé au cours de l'année universitaire 2024 une activité de recherche riche, s'articulant avec sa mission de formation des musiciens professionnels.

L'activité de recherche au Pont Supérieur est multiple.

Elle intègre tout d'abord des étudiants inscrits en master artistes des musiques traditionnelles qui, à travers leurs parcours individuels, développent des travaux de recherche qui s'articulent principalement selon deux axes :

- Une recherche académique adossée à la pratique artistique
  Ces travaux s'inscrivent dans une démarche scientifique rigoureuse où la pratique musicale devient à la fois objet d'étude et outil méthodologique. Les étudiants mobilisent des approches ethnomusicologiques, historiques ou analytiques pour interroger leurs pratiques, les contextualiser et les mettre en perspective.

- Une recherche-création
  Cette approche, particulièrement féconde dans le domaine des musiques traditionnelles, permet aux étudiants de concevoir des projets artistiques comme des espaces d'expérimentation et de recherche. La création devient ici un processus d'investigation à part entière, générant des connaissances singulières sur les pratiques musicales, leurs transmissions et leurs transformations contemporaines. Ces travaux de recherche donnent lieu à des créations ainsi que des mémoires qui contribuent au rayonnement de l'établissement.

L'activité de recherche procède, ensuite, de l'équipe pédagogique du cursus de **Diplôme d'État de Professeur de Musique**. Celle-ci joue un rôle essentiel dans notre dispositif de recherche, notamment à travers l'encadrement de projets de recherche-action impliquant directement les étudiants. Ces dispositifs prennent principalement la forme d'enquêtes-action sur le territoire, où les étudiants sont amenés à explorer des problématiques concrètes liées à la médiation culturelle, à la transmission des savoirs musicaux ou à l'ancrage territorial

des pratiques artistiques. Ces enquêtes permettent aux futurs enseignants de développer une posture réflexive sur leur pratique pédagogique tout en s'inscrivant dans une dynamique d'innovation et d'adaptation aux réalités des territoires.
Le département musique s'appuie enfin sur l'expertise de plusieurs artistes et/ou enseignants titulaires d'un doctorat, qui poursuivent des recherches dans leurs domaines de spécialité respectifs. Les travaux de ces chercheurs s'inscrivent dans différents champs disciplinaires (musicologie et analyse des pratiques interprétatives, anthropologie des pratiques musicales, études sur la création et l'improvisation, pédagogie et didactique de la musique ...). Ces recherches-actions participent pleinement à la formation des étudiants tout en nourrissant la réflexion pédagogique de l'équipe enseignante et en tissant des liens précieux avec notre environnement culturel et social.

C - Valorisation de la recherche

L'organisation des journées TREUZKAS#5 (annexe 3), les 21 et 22 novembre 2024 à l'Université Rennes2, a constitué le point d'orgue du projet de recherche cette année. Les journées TREUZKAS ont réuni chercheurs, artistes, enseignants et étudiants autour de problématiques liées à la recherche-création dans le domaine des musiques traditionnelles et contemporaines. À travers conférences, tables rondes, ateliers pratiques et moments de restitution artistique, cet événement a favorisé les échanges interdisciplinaires et la mise en réseau des différents acteurs de la recherche. Cette manifestation a également permis de valoriser les travaux des étudiants en master, tout en offrant un espace de réflexion collective sur les enjeux et les méthodologies propres à la recherche-création.

Au-delà de leur dimension événementielle, les journées TREUZKAS ont joué un rôle catalyseur dans l'évolution des cursus de l'établissement. Elles ont notamment permis d'initier un important travail de refonte des maquettes du master ainsi que des modules d'initiation à la recherche en licence-DNSPM. Cette démarche, nourrie par les échanges et les réflexions suscités lors de ces journées, vise à renforcer la place de la recherche dans les parcours de formation et à assurer une meilleure articulation entre pratique artistique, réflexion théorique et développement professionnel des étudiants.

D - Conseil artistique et scientifique

Le Conseil Scientifique et Artistique du département musique (CAS-musique) constitue un organe essentiel dans le pilotage et la structuration de notre politique de recherche. Durant l'année 2024, le CAS-musique s'est réuni à deux reprises.

L'action du CAS-musique a été particulièrement remarquable par son initiative de dépôt d'un projet à l'Appel à Manifestation d'Intérêt REVES porté par le ministère de la Culture. Ce projet, centré sur l'exploration de la notion de Recherche-Création, et des recherches effectives qui lui sont liées, avait pour objectif principal de contribuer à la définition d'une politique de recherche cohérente et ambitieuse pour le département. Cette démarche vise à développer des objets d'études, des problématiques et des outils de recherche susceptibles d'enrichir directement les contenus pédagogiques des cursus de master et de DNSPM, notamment à travers les modules d'initiation à la recherche. La reconnaissance de la pertinence de ce projet s'est traduite par une dotation ministérielle de 4000 €, dont le CAS-musique a constitué le comité de pilotage.

3 / GOUVERNANCE ET PILOTAGE DE L'ETABLISSEMENT

A - Accréditation 2022-2028 – convention renouvelée avec l'Université Rennes2

Rappel : 10 mai 2022, réception de l'arrêté d'accréditation 2022-2028

La nouvelle maquette DNSPM-DE est entrée en vigueur en septembre 2022.
Les spécificités pédagogiques des formations musique sont :

- L'excellence technique pour servir au mieux le projet artistique et professionnel de chacune et chacun,
- La polyvalence artistique en plaçant la transversalité entre les différentes esthétiques musicales au cœur de son approche pédagogique,
- La prise d'autonomie grâce à des phases d'expérimentations artistiques et de mises en situations professionnelles auprès de partenaires de renom.

Convention renouvelée avec l'Université Rennes2

La mise en œuvre de la nouvelle maquette musique a permis de retravailler la nature du partenariat avec l'Université Rennes2 ; les échanges ont abouti à l'accord suivant :
Chaque semestre, une UE du DNSP/DE intitulée « Se cultiver, analyser, rechercher » est en partie constituée de cours assurés par le corps enseignant de l'Université Rennes2 pour répondre au référentiel du DNSPM valant grade licence. Tout au long du DNSPM, l'UE2 « Se cultiver, analyser, rechercher » fait intervenir des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université Rennes2 pour les modules (réunis au sein de l'UE2) suivants : « culture générale musicale », « initiation à la recherche », « pratiquer une langue ».

L'apport de l'Université Rennes2 au Pont Supérieur consiste dans 108 heures de cours magistraux, 24h de TD et 12 heures de coordination entre Le Pont Supérieur et l'Université (la moitié), soit un total de 144 heures ETD.

L'apport par le Pont Supérieur consiste dans le financement de l'UEO (unité d'enseignement d'ouverture) « analyse musicale au pôle d'enseignement supérieur Bretagne Pays de la Loire» pour les étudiants en musicologie souhaitant suivre les cours d'analyse et d'analyse appliquée au Pont Supérieur. Soit 72 heures par esthétique (dont 24 en musiques traditionnelles, 24 en musiques actuelles amplifiées, 24 en classique à contemporain) et par semestre.
Rappel : cette nouvelle convention a mis fin à la valorisation financière de l'Université Rennes2 à compter du 1er janvier 2023 et la mise en place d'une facturation de 135 h de cours spécifiques (anglais...), et de la moitié de la coordination entre Le Pont Supérieur et l'université et des droits d'inscription pour l'accès aux services de documentation pour l'ensemble des étudiants en DNSPM-DE.

Le partenariat actuel est un partenariat « gagnant gagnant » pour chacune des parties, à savoir
<u>Pour l'Université</u>

- Elle peut continuer à comptabiliser les étudiants du Pont Supérieur dans ses statistiques * A noter : il a été convenu d'un commun accord, que les étudiants du Pont Supérieur restent inscrits administrativement à l'Université Rennes2 (sans frais d'inscription),

- Elle peut envoyer des étudiants pour suivre des cours du Pont Supérieur notamment sur le volet pratique instrumentale et artistique, en tout petit collectif (ce qui est différent des ensembles amateurs proposés) et analyse appliquée.
- C'est la possibilité offerte pour que certains des professeurs de Rennes2 fassent valoir dans leur service d'enseignement les heures des cours au Pont Supérieur.

Pour Le Pont Supérieur

- Il peut répondre aux exigences du cahier des charges Licence du MESRI en particulier relativement au point de la présence d'enseignants chercheurs dans la formation au DNSPM valant grade licence,
- Cela permet aux étudiants d'avoir accès aux ressources universitaires (grâce à l'inscription administrative),
- Il met en place un partenariat pédagogique, artistique et scientifique plus fécond car celui-ci se déploie davantage au niveau des équipes pédagogiques qu'au niveau institutionnel. Cette « infusion » des enseignants universitaires avec le reste des intervenants artistiques, pédagogiques et techniques enrichit la vision et la réflexion globale sur la formation supérieure spectacle vivant et vice-versa ; au niveau organisation et management, cela constitue une « équipe unique » à part entière et non pas deux entités étanches. Enfin, cela permet une montée en qualité de la formation proposée au bénéfice des étudiantes et étudiants concernés, et une maquette unique qui fait sens entre la pratique et la théorie appliquée.

Notons que – sur la base de ce nouveau conventionnement – l'aide financière Le Pont Supérieur reçue en 2023 dans le cadre de l'appui à la structuration de l'enseignement supérieur (crédits du programme 361 dédiés à l'appui à la structuration de l'enseignement supérieur culture (ex-mesure « COMUE ») n'a malheureusement pas été reconduite en 2024.

B - Dossier DNSPM valant grade de licence

Éléments de chronologie

A partir de l'automne 2020, le ministère de la Culture a souhaité franchir une étape supplémentaire pour l'intégration des établissements d'enseignement supérieur artistiques et culturels au sein du système LMD. Il s'agit, par le grade de licence conféré aux titulaires du diplôme national supérieur professionnel (DNSP), de valoriser le positionnement et la qualité des écoles du spectacle vivant (musique, théâtre, danse et arts du cirque) et de mieux répondre aux objectifs de lisibilité des diplômes et de leur reconnaissance au sein de l'espace européen et international de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi le ministère de la Culture a estimé que c'est par l'excellence technique et le caractère professionnalisant à haut niveau que ces formations doivent bénéficier du grade de licence et s'inscrire pleinement dans le LMD.

21 décembre 2021 : le Pont Supérieur à l'instar de l'ensemble des pôles supérieurs du réseau Anescas a déposé un dossier de DNSPM valant grade licence.
En 2022, le Pont Supérieur n'a eu aucun retour de la part du ministère de la Culture sur son dossier.

En juillet 2023, A l'issue des réunions bilatérales tenues avec chacun des douze établissements engagés dans la démarche d'attribution du grade de licence aux titulaires du DNSP de musicien, et au regard des problématiques rencontrées par certains établissements avec leurs partenaires universitaires pour faire évoluer leur cadre conventionnel, Le ministère

de la Culture informe qu'il convient d'envisager la mise en route du nouveau cursus «conférant grade de licence» à la rentrée 2025-2026, ce qui permettra à l'ensemble des écoles de fournir les pièces et garanties requises par la procédure en cours. Dans ce cadre, les premiers diplômes pourront être délivrés en juin 2028.

Sur la base de cette échéance, la DGESIP nous a soumis le calendrier suivant :

- Dépôt des dossiers actualisés en décembre 2024, comprenant les nouvelles conventions avec l'Université partenaire signées. (annexe 4)
- CNESER en juin ou juillet 2025

Période transitoire : dans l'attente du DNSPM valant grade de licence, deux dispositifs distincts ont été mis en place :

1- Pour les étudiants en cours d'études, intégrés, en 2022-23 et 2023-24 : la licence de musicologie leur est proposée et délivrée dans le cadre de l'organisation d'un jury spécial pour la délivrance du diplôme de musicologue « parcours TPM » .

2- Pour les étudiants intégrés en 2024 (et jusqu'à mise en œuvre du DNSPM valant grade Licence au niveau national), le département musique et l'UFR de musicologie de Rennes2 ont travaillé à la réouverture du parcours de musicien interprète avec l'Université Rennes2.
Nb : L'intégration de la maquette du DNSPM comme maquette de licence a été validée au premier semestre 2024 afin d'être effective en septembre 2024.

C -Formation professionnelle

Certification qualité Qualiopi

(annexe 5)

Le Pont Supérieur a reçu en mai 2022 de l'AFNOR son premier certificat Qualiopi, valable du 18/05/2022 au 17/05/2025, pour l'ensemble de ces actions de formation ainsi que les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

La certification Qualiopi, nouvelle contrainte réglementaire obligatoire pour les organismes de formation - atteste de la qualité des processus et du fonctionnement des prestataires de formation et de développement des compétences. C'est le sésame pour obtenir des fonds publics de la formation professionnelle ou des fonds mutualisés. Une visite de contrôle par le même auditeur habilité par l'AFNOR interviendra dans dix-huit mois.

L'audit de surveillance est intervenu le 31 janvier 2024 sans remarque particulière. L'audit de renouvellement devra intervenir dans le courant du premier trimestre 2025.

Bilan pédagogique et financier 2024

(annexe 6)

Comme chaque année, le Pont Supérieur réalise la télésaisie du bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de dispensateur de formation professionnelle de l'année N-1.
Le total des produits réalisés au titre de la formation professionnelle s'élevait en 2024 à 255 786 euros (contre 214 293 euros en 2023).

La formation professionnelle continue au Diplôme d'État de professeur de musique, les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, ainsi que les formations courtes en danse mises en œuvre dans le cadre du partenariat avec le CNFPT sont autant de dispositifs relevant de la formation professionnelle.

Partenariat (depuis 10 ans) renouvelé de façon triennale avec le CNFPT

Le Pont Supérieur offre des propositions spécifiques aux artistes-enseignants de la danse.
Dans le contexte de la nouvelle loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ces propositions visent à permettre à chacune et chacun, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser ses connaissances et ses compétences favorisant son évolution professionnelle.
Elles ont aussi pour objectif de sécuriser les parcours professionnels et de renforcer l'employabilité des personnes. Enfin, elles visent tant pour les stagiaires que pour leurs structures de rattachement à :

- une meilleure prise en compte des évolutions artistiques et pédagogiques ;
- un élargissement des connaissances facilitant les perspectives d'évolution ;
- une prise en charge par les organismes financeurs.

En 2024, comme chaque année, trois stages, de 24 heures chacun, soit 72 heures sur l'année, ont été mis en place en partenariat avec le CNFPT, délégation interrégionale grand ouest :
Février 2024 : « Une pédagogie du 1er cycle » – 22 stagiaires (17 CNFPT – 5 LPS)
Août 2024 : « Dramaturgie et composition chorégraphique » – 20 stagiaires (14 CNFPT – 6 LPS)
Octobre 2024 : « Chorégraphier pour et avec les enfants de 4 à 10 ans N°2 - session d'approfondissement » – 17 stagiaires (12 CNFPT – 5 LPS).

Ces stages sont fortement plébiscités par les stagiaires (résultats enquête de satisfaction à l'issue de chaque stage) ; ceux-ci sont issus soit des collectivités employeurs soit de structures d'enseignement chorégraphiques associatives ou privées. La visibilité de ces propositions de formation professionnelle à l'échelle nationale (référencés au catalogue national du CNFPT) et la très forte demande incitent à répliquer certains stages thématiques entre 2 et 6 fois.

Le Pont Supérieur-danse a accueilli 426 stagiaires en 10 ans venus de différentes régions de France :
Pays de la Loire : 18%
Bretagne : 18 %
Nouvelle aquitaine : 15 %
Ile de France : 24 %
Provence Alpes Côte d'Azur : 7 %
Centre val de Loire : 5 %
Normandie : 4 %
Grand Est : 3 %
Auvergne Rhône Alpes : 3 %
Hauts de France : 2 %
Occitanie : 1 %

Conditions générales de vente des formations professionnelles du Pont Supérieur

(annexe 7)

Dans la suite de la mise en œuvre de la loi de 2018 "liberté de choisir son avenir professionnel", on observe un durcissement des conditions de financement par les différents OPCO ou financeurs publics. Afin de se prémunir des défauts de paiement, notamment à la suite du manque d'assiduité ou abandon des stagiaires en cours de formation, Le Pont Supérieur a rédigé de façon plus coercitive ses conditions générales de vente de prestations

de formation relevant de la formation professionnelle. Ce document de cadrage permet de mieux sécuriser le paiement des factures en regard des dépenses mises en œuvre pour la construction et l'organisation de formations.

D – Ressources humaines

Mouvements de personnel permanent de l'année 2024

Une équipe très stable en 2024, qui a permis de poursuivre le renforcement du fonctionnement des services.

Départs

- Avril 2024 : Démission d'une agente en disponibilité pour convenances personnelles depuis 5 ans (aucun impact sur le fonctionnement de l'établissement).
- Juin 2024 : Comme chaque année, fin de contrat de l'agent d'accueil du site de Nantes.

Modifications du temps de travail

- Septembre 2024 : Autorisation de travail à temps partiel (80%) de la chargée des ressources humaines et de la paie, rendu possible par l'expérience acquise par l'agente sur le poste et par la fluidification des procédures.

Absences/Renforts

- Sur l'année 2024, arrêts maladie de plusieurs semaines au sein du département musique (3 agents) – la charge de travail a pu partiellement être redistribuée en interne (avec en conséquence des heures supplémentaires effectuées par certains agents et la mise entre parenthèse temporaire de certaines tâches), mais la prolongation de l'absence de l'assistante du département musique en charge du suivi des intervenants en fin d'année a abouti à une demande de renfort nécessaire. Pour des raisons budgétaires, ce remplacement (par le biais du service missions temporaires du CDG35) n'a pu être mis en place qu'en janvier 2025.

Actualités notables en 2024

- Avril 2024 : Renouvellement du CDD de la chargée des ressources humaines et de la paie pour 3 ans,
- Mai 2024 : Nomination stagiaire suite à l'obtention du concours de rédacteur de la chargée de communication (agente auparavant en CDD),
- Septembre 2024 : Renouvellement du CDD de la directrice générale (dernier mandat de 3 ans),
- Mars 2024 : Avancement de grade de l'assistante du département musique en charge du suivi des intervenants (avancement au grade d'adjointe administrative principale 1ère classe),
- Mars 2024 : Avancement de grade du coordonnateur technique du site de Nantes (avancement au grade d'adjoint technique principal 2ème classe),
- Septembre 2024 : Avancement de grade de l'assistante de direction / coordinatrice Erasmus+ (avancement au grade d'adjointe administrative principale 2ème classe),
- Janvier 2024 : application des mesures nationales pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires, avec + 5 points d'indice majoré pour l'ensemble des agents,
- Janvier 2024 : Entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur du personnel permanent au 01/01/2024 validé en conseil d'administration,
- Septembre 2024 : mise à jour de la délibération sur le télétravail (avec notamment la mise en place d'un nombre de jours de télétravail « flottants » sur l'année universitaire, en complément du jour hebdomadaire fixe),
- Synthèse du Rapport Social Unique en annexe 8.

E – Démarche qualité

Évaluation des enseignements par les étudiants et instances de perfectionnement (EEE)

Déjà mis en œuvre depuis plusieurs années au département danse, en déclinaison de la mise en place d'une EEE dans l'enseignement supérieur général qui devient progressivement une exigence (arrêté du 22 janvier 2014) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master), le département musique a commencé à déployer ses modalités d'EEE dès fin 2022. L'EEE se présente comme un dispositif d'enquête régulière qui vise à identifier les forces et les faiblesses d'un enseignement afin d'y apporter des améliorations.

Cette démarche permet aux enseignants d'avoir un retour des étudiants sur certains aspects de leur enseignement (l'organisation du cours, les supports de cours, les méthodes pédagogiques, les interactions, les évaluations des apprentissages). Elle peut être une source d'informations pertinentes par rapport à des points précis qui questionnent.

Elle permet également aux étudiants d'exprimer leur point de vue au sujet de l'environnement d'apprentissage et d'aider les enseignants à mieux cerner leurs attentes et préférences.

Conseil pédagogique musique

Le conseil pédagogique du département musique regroupe :

- L'équipe pédagogique des professeurs référents (Nadia Elhadi, Mathilde Hamon, Noluen Le Buhé, Olga Pitarch, Jeremy Chmielarz),
- Des artistes-enseignants invités,
- Les représentants des étudiants (L3, L2, L1 et FIDE),
- Les deux responsables de cursus.

Il est présidé par le directeur du département musique.
Un ordre du jour est proposé à chaque fois. Une thématique annuelle (année académique) sert de question récurrente aux débats de fonds du conseil pédagogique. En 2024-2025, elle a porté sur le positionnement des formations musiques dans l'écosystème des formations artistiques supérieures.

Chartes à l'usage des intervenants des départements musique et danse

(annexe 9)

A la rentrée 2024-25, deux chartes à l'usage des intervenants de chaque département du Pont Supérieur ont été rédigées. Celles-ci s'adressent à tous les intervenants, enseignants, formateurs, chercheurs, artistes, professionnels. Par étudiant, on entend étudiante ou étudiant en formation initiale ou stagiaire de la formation professionnelle.

F – Transition écologique

Concernant la transition écologique, depuis plusieurs années, le Pont Supérieur est engagé dans la promotion de pratiques sociales responsables :

- Repas pour les jurys exclusivement végétariens et livrés dans des bocaux en verre réutilisables,
- Limitation de l'impression de documents désormais accessibles via des liens hyper textes,
- Contribution à des initiatives de recyclage et de tri sélectif,

- Promotion d'un usage responsable des transports : système de location partagée de vélos, vélos de service, déplacements en train privilégiés,
- Adoption depuis 2021 d'une délibération instaurant le forfait mobilités durables pour les personnels permanents.

Rappel : Bilan Carbone® du Pont Supérieur

Le Pont Supérieur a fait partie en 2023 des établissements-échantillon du réseau de l'Anescas pour participer à une "promotion climat" ; le projet s'est déroulé sur six mois et a permis à l'école de réaliser son bilan carbone (sur les données 2022) dans une démarche de soutien et d'accompagnement collective en bénéficiant d'outils participatifs proposés par l'Agence WeCount. Ce projet a été porté par la directrice générale en binôme avec le responsable administratif et financier.

Les 3 Principaux postes d'émission de GES du Pont Supérieur sont :

- 31,48 % - Les déplacements ; la dominance du facteur déplacement est en cohérence avec ce qui est souvent observé à l'échelle des acteurs du domaine culturel. Les très nombreux intervenants et leurs origines géographiques diverses comptent dans ce résultat,
- 24,2 % - Bâtiments et énergies des bâtiments ; Le Pont Supérieur n'est pas propriétaire des locaux, les leviers d'action sont limités. La principale action à mener est donc d'identifier et de partager avec les collectivités propriétaires les points d'amélioration sur les questions de sobriété énergétique,
- 18,7 % Alimentation et 15,9% Achats de services.

G - Égalité Femmes Hommes, lutte contre VHSS

Depuis 2019, en sa qualité d'établissement public d'enseignement supérieur accrédité, le Pont Supérieur s'inscrit dans la démarche impulsée par le ministère de la Culture et s'engage à mener et faire vivre en son sein une réflexion en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et plus généralement pour affirmer son refus de toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence. Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, des stagiaires, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières. Le Pont Supérieur dispose d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que d'une procédure interne de signalement.

Les actions déjà mises en œuvre :

- mai 2019 à destination de l'ensemble de l'équipe administrative : formation une journée de sensibilisation au sujet de l'Egalite femmes hommes. (15 personnes au total)
- mai 2020 : formation de l'encadrement supérieur, de la *prévention contre la lutte contre les violences sexuelles et sexistes* par Isabelle Eon d'Oxalis (2 référents égalité)
- En février 2021 : *session de formation contre les violences sexistes et sexuelles,* à destination des étudiants – webinaire commun Le Pont Supérieur / EESAB (4 étudiants du Pont Supérieur)

- mai 2021 : *journée de formation aux Violences sexistes et sexuelles* pour les directions d'établissement enseignement supérieur culture de Bretagne, organisée à l'EESAB (2 personnes : chargée des RH et référente égalité)
- octobre 2021 : *formation à la conduite d'entretiens sensibles,* webinaire par Workplace options organisé par le ministère de la Culture (1 référente égalité)
- Novembre 2022 Distribution en interne du « *kit pour agir contre le sexisme* » publié par le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle ».
- mai 2022 : « *violences sexistes et sexuelles lors des évènements* » organisé par le pôle de coopération des acteurs de musiques actuelles en Pays de la Loire (1 coordonnateur technique du département musique)
- juin 2022 « *devenir référent harcèlement sexuel et agissement sexiste au sein de structures culturelles* » organisé par Le Jardin Moderne (1 référente égalité nouvellement arrivée dans l'équipe administrative)
- 15 novembre 2022 : Journée de sensibilisation autour de la question du harcèlement et des violences sexistes et sexuels dans la culture (salle de la Cité, Rennes)
- Novembre 2022 : distribution du violentomètre, outil de lutte contre les VSS élaboré par le Conseil Régional de Bretagne à la faveur de la Journée Internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes du 25 novembre 2022.
- Octobre 2024 : nouvelle cellule de signalement du ministère de la Culture destinée aux étudiants des écoles supérieures culture. Large diffusion au sein de l'école de cette cellule dédiée au traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel et des agissements sexistes. A noter que la plateforme s'enrichit d'un volet concernant la situation relevant du harcèlement moral, de menaces ou tout autre acte de discrimination.

En 2024, comme chaque année, des modules de sensibilisation/information sont proposés pour l'ensemble des étudiants. Les crédits complémentaires du programme 362 du ministère de la Culture versés sous forme de montant forfaitaire permettent chaque année de financer par exemple des temps de sensibilisation aux VHSS (inscrits dans la maquette de formation).

4 / RELATION A L'ETUDIANT

A - Diversité de la population étudiante : taux de boursiers et statistiques genrées

L'observation du pourcentage d'étudiants boursiers ainsi que leur échelon de bourse est une donnée qui permet d'apprécier la diversité sociale de la population étudiante. (annexe 10)

	Musique	Danse	Total
Effectif 2024-2025 étudiants boursiers en formation initiale	22	15	37
Nombre de boursiers 0bis	9	8	17
Nombre de boursiers échelon 7	1	0	1
Nombre de boursiers échelons 5,6,7	3	1	4

Pour l'année 2024-2025, le taux d'étudiants boursiers inscrits en formation initiale au Pont Supérieur est de 36,65 %.

Statistiques genrées

Rentrée 2024 2025	filles	garçons	Non genré	total
Musique	43	52	2	97
Danse (hors EAT)	67	4	1	72
Total LPS	110	56	3	169
	65%	33,13 %	1,77%	100%

La population étudiante est majoritairement féminine.
Le nombre d'étudiantes est globalement deux fois supérieur à celui des étudiants, mais avec des distinctions à faire selon le domaine concerné. En musique, le ratio filles/garçons est presque équilibré avec 45% de filles et 54% de garçons. En danse, la part des garçons représente seulement 6% de l'effectif total. Ce fort déséquilibre constaté vient d'un accès très genré à la pratique de la danse contemporaine et danse jazz en amont des études supérieures.

B - Dispositifs relatifs à la qualité de vie étudiante

Le Pont Supérieur est attaché à la qualité de vie étudiante sur ses deux sites et dispose pour cela de plusieurs leviers, financés par des crédits fléchés comme ceux de la CVEC ou ceux du programme 361 destinés à l'accompagnement de la vie étudiante, l'aide à la mobilité internationale et l'appui à la structuration des écoles de l'enseignement supérieur culture (ESC).

Les dossiers d'appels à projets (par exemple : recherche et valorisation dans les établissements supérieur spectacle vivant, aide à la mobilité internationale) ou d'appel à manifestation d'intérêt (par exemple : Culture Pro), lorsqu'ils aboutissent favorablement, permettent également d'optimiser sensiblement la mise en œuvre de dispositifs.

Ceux-ci contribuent à améliorer les conditions d'études et de vie étudiante au Pont Supérieur telles que le développement des mobilités notamment pour les étudiants boursiers ou le développement d'actions de professionnalisation.

Le reversement de la quote-part de la CVEC au Pont Supérieur constitue un soutien précieux au financement de projets qui correspondent aux domaines de la CVEC. Comme par exemple celui de la prévention et de l'éducation à la santé (achat de filtres auditifs sur mesure, financement de la précarité menstruelle, dispositif de soutien psychologique en partenariat avec l'INSAART...).

Les crédits complémentaires du programme 362 du ministère de la Culture versés sous forme de montant forfaitaire permettent chaque année de co-financer par exemple des temps de sensibilisation aux VHSS (inscrits dans la maquette de formation) ou des dispositifs relatifs à la prévention en santé.

Le Pont Supérieur dispose depuis 2022 d'une charte égalité femmes hommes et d'une procédure interne de signalement des actes de violences, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes.

A chaque rentrée universitaire, le Pont Supérieur s'attache à mettre à disposition de la communauté étudiante, y compris les étudiants internationaux, un certain nombre d'informations relevant de leur statut étudiant, telles que des guides et des supports de

communication dédiés à la santé des jeunes édité par l'assurance maladie, le guide du ministère de la Culture mis à jour de prévention et à la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuels, des affiches et plaquettes relatives à la cellule de signalement gratuite, anonyme et confidentielle, ou bien encore le guide de la rentrée du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Logements étudiants
Depuis août 2023, le Pont Supérieur a signé une convention triennale avec Espacil Habitat à, SA d'HLM situé à Rennes : le bailleur social s'engage à réserver en priorité au Pont Supérieur de Rennes 20 logements dans la résidence Violette Verdy, située au 5 Place du Banat dans le quartier du Blosne, voisin des locaux du département musique.

Enfin, le Pont Supérieur attribue une subvention annuelle au BEPS (Bureau des étudiants du Pont Supérieur) pour soutenir l'association dans ses activités.

C - Participation des étudiantes et étudiants à la gouvernance

Depuis septembre 2021, suite à la modification des statuts, des élections de représentants des étudiantes et étudiants au conseil d'administration ont désormais lieu chaque année en début d'année universitaire, dans le courant du mois de septembre.

Celles-ci se déroulent en distanciel via l'utilisation d'une plateforme numérique Balotilo, de façon à simplifier la démarche et créer les conditions d'un meilleur taux de participation à ces élections. En septembre 2024, le taux de participation à ces élections était de 66% pour le département danse et de 41% pour le département musique.

La taille de l'établissement et son petit nombre d'étudiants permettent une très grande connaissance de chacun. Au-delà de la relation individuelle liée au développement de sa personnalité artistique et l'accompagnement de son projet professionnel, de nombreux temps de dialogue et d'échanges sont institués comme par exemple auprès des étudiants musiciens du DNSPM :

- Deux conseils pédagogiques par semestre.
- Réunion spécifique à chaque esthétique et à chaque promotion, une à deux fois par semestre.
- Présentations de travaux mensuels avec retour personnalisé.
- Enseignement et suivi sur la méthodologie des projets (notes d'intention, dossiers de présentation, fiches techniques ...).
- Sorties spectacles nombreuses (lors des festivals No Border, Folle Journée, ...).

Enfin, la mise en mise en place d'EEE (évaluations des enseignements par les étudiantes et étudiants) permet également aux étudiantes et étudiants d'exprimer leur point de vue au sujet de l'environnement d'apprentissage et d'aider les enseignants à mieux cerner leurs attentes et préférences.

D - Accessibilité : référente handicap, lettre de mission, charte relative à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

La désignation depuis 2022 d'une référente handicap permet de tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les modalités d'accès aux formations proposées.

Pour toute demande d'entrée en formation de personnes en situation de handicap, le Pont Supérieur est organisé pour «tenir compte des besoins particuliers des personnes handicapées en adaptant les formations proposées » (loi handicap du 11 février 2005).
Un premier entretien permet d'étudier dans une démarche de co-analyse, les besoins et les réponses par rapport aux contraintes liées au handicap ; ces premiers échanges permettent de bien identifier avec la personne les exigences et conditions de la formation, puis de déterminer les éventuelles adaptations du parcours et les aménagements possibles des examens ou préciser une orientation vers une autre structure.

Depuis la mise en place de ce dispositif, les réponses ont principalement concerné des demandes d'aménagements des épreuves de concours d'entrée ou d'examens de contrôle continu ou d'évaluation terminale. (avec des demandes de tiers temps supplémentaire par exemple ou d'accès à un ordinateur).

En juillet 2024, en conformité avec les mesures décidées lors du dernier comité interministériel du handicap du 20 septembre 2023, présidé par la Première ministre, et de leur mise en œuvre précisée par un courriel du 29 mai 2024 de la sous-directrice des formations et de la recherche à la DGTTDC, la Présidente de l'EPCC a officiellement confié la mission de référent handicap au sein du Pont Supérieur jusqu'à la fin du mandat de la directrice générale. (annexe 11)

En septembre 2024, le conseil d'administration adopté à l'unanimité une charte relative à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. (annexe 12)

5 / DYNAMIQUES TERRITORIALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

Le Pont Supérieur, par son positionnement à l'échelle de l'enseignement supérieur, déploie des axes de développement à l'international selon deux orientations principales : une volonté affichée d'inscription dans le paysage européen Licence-Master-Doctorat d'une part, et d'autre part une déclinaison de partenariats internationaux singuliers dont la nature et les modalités constituent une plus-value certaine au cœur des formations mises en œuvre en danse et en musique au Pont Supérieur.

Grâce à la charte Erasmus+ 2021-2027, le Pont Supérieur s'inscrit dans un programme d'échanges cofinancé par l'Union Européenne. En signant des accords interinstitutionnels avec d'autres écoles supérieures européennes, le Pont Supérieur s'engage à coopérer sur l'échange d'étudiants musique et/ou de personnel dans le cadre d'Erasmus+. Ils s'engagent mutuellement à respecter les exigences de qualité de la Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur dans tous les aspects de l'organisation et de la gestion de la

mobilité, et conviennent d'une série de mesures quantitatives et qualitatives pour assurer une mobilité de haute qualité et d'impact.
Le Pont Supérieur est membre de l'Association Européenne des Conservatoires et profite de ce réseau rassemblant plus de 300 institutions réparties dans 57 pays en Europe et dans le monde. L'AEC initie une réflexion collective sur l'évolution de l'enseignement artistique supérieur musical, et soutient les établissements membres par son expertise et l'organisation d'événements à l'échelle européenne.

A - Mobilités européennes et internationales

Le développement de l'accompagnement des étudiants souhaitant réaliser une mobilité en Europe ou à l'international se poursuit systématiquement en dialogue avec l'équipe pédagogique, tout en s'adaptant aux outils numériques toujours en évolution au niveau européen.
Les bourses ERASMUS+, calculées dans l'enveloppe de la convention en cours avec l'Agence ERASMUS+ France, peuvent être cumulées, suivant les critères définis, avec l'aide à la mobilité internationale (AMI du ministère de la Culture) dans le cadre des programmes d'échanges à l'international.

Mobilités ERASMUS+ entrantes

Études

En mai 2024, quatre étudiants sur un total de huit candidatures ont été sélectionnés pour participer à un semestre d'études ERASMUS+ au sein du département musique du Pont Supérieur :

- une étudiante en violon et un étudiant en trompette, CSMEV Conservatorio Superior de Musica Manuel Castillo Séville, Espagne.
- une étudiante en hautbois, Conservatorio di Musica Santa Cecilia, Rome, Italie.
- une étudiante en violon, Conservatorio di musica Umberto Giordano, Foggia, Italie.
- Le 30 mai, un webinaire a été proposé à l'ensemble des candidats afin de bien préciser le projet pédagogique proposé et de répondre aux questions éventuelles.

Les candidats n'ont finalement pas donné suite à l'offre d'accueil en mobilité ERASMUS+ au sein du département musique.

Stages

Deux stagiaires ERASMUS+ ont été également accueillies pour des projets bien définis pour chacune d'entre elles, avec un encadrement pédagogique réalisé au sein du département musique :

- une étudiante en Master de piano au Conservatorio di Musica Benedetto Marcello de Venise, Italie, en tant qu'accompagnatrice piano de septembre 2024 à mars 2025. Elle a pu suivre également le projet d'accompagnement de chanteurs et divers cours pour tirer profit de sa période de stage.
- une étudiante en violon, musiques traditionnelles, du Royal College of Music de Stockholm, Suède, d'octobre 2024 à février 2025 conjointement avec l'association DASTUM pour un travail de recherche. *Dastum se donne pour mission la collecte, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de l'ensemble de la Bretagne historique : chansons, musiques, contes, légendes, histoires, proverbes, dictons, récits, témoignages.*

Mobilité entrante personnel enseignant

L'organisation de l'accueil de professeurs étrangers au Pont Supérieur lors de missions ERASMUS+ a permis d'échanger sur les formations des structures respectives et d'envisager des collaborations, aussi bien au niveau des échanges d'étudiants, de professeurs que de projets tels que les BIPs :

- en juillet, José Curbelo, professeur au Conservatorio Superior de Música de Canarias, Espagne
- en août, Angel Jábega, professor de piano et chef du département de piano, et Vanesa Tineo, professeur de piano au Real Conservatorio Superior de Música Victoria Eugenia de Grenade, Espagne.
- en novembre, Prof. Dr. Dr. Benjamin Lang, recteur de la Hochschule für Musik und Theater de Rostock, Allemagne.

Ces échanges ont permis de s'organiser pendant l'année 2024 pour participer à deux BIPs initiés par la HMT Liepzig, Allemagne, en chant lyrique « Winter Academy 2025 » et le Conservatorio Superior de Granada, Espagne, sur le thème « From Renaissance Polyphony to Alhambrism : Granada in the Spanish Guitar ». La sélection des étudiants et l'intégration dans leur parcours a été mis en place pour une réalisation début 2025.

Mobilités ERASMUS+ sortantes

Mobilités étudiantes

Mobilités d'études

De nouveaux partenariats ont pu être signés ou réactivés. On note une augmentation des départs en mobilité d'études longue lors de la deuxième année d'études concernant :

- une étudiante en clarinette, à l'Universidade de Evora, Portugal.
- un étudiant en guitare à l'ESMAE Porto, Portugal.
- un étudiant en piano au Conservatorio di musica Benedetto Marcello de Venise, Italie.
- une étudiante en chant lyrique à la HEM, Haute Ecole de Musique de Genève – Neuchâtel en Suisse (départ au second semestre).

Un bilan personnalisé doit être envisagé à leur retour en 2025 avec le directeur du département musique, le responsable des cursus pédagogique et la coordinatrice ERASMUS+.

Cinq étudiants en Master « artistes des musiques traditionnelles », accompagnés du directeur du département musique et du responsable pédagogique des cursus artistiques, ont pu bénéficier d'une mobilité courte dans le cadre d'une semaine d'atelier, de présentations de projets de Master musiques traditionnelles à Royal College of Music de Stockholm, Suède. Ils ont également suivi des conférences et ont pu assister à des concerts. Les mobilités courtes permettent aux étudiants d'expérimenter un projet à l'étranger et de nourrir un éventuel projet de mobilité longue.

Stages ERASMUS+

- une étudiante a réalisé dans le cadre de son Diplôme d'Etat deux stages d'observation auprès d'un professeur en école primaire inclusive au sein de l'Helene Schoettle Schule et d'un professeur de cursus de chant à Staatl. Hochschule für Musik und Darstellende Kunst Stuttgart en Allemagne.
- une étudiante a effectué son stage de DE au sein de la Sibelius Academy à Helsinki, Finlande, auprès des professeurs d'accordéon, département musiques traditionnelles, pour en observer le fonctionnement et appréhender les méthodes d'apprentissage.

Mobilités enseignantes et du personnel

Grâce aux bourses de formation, le directeur du département musique et le responsable pédagogique des cursus artistiques ont pu bénéficier d'une mobilité courte dans le cadre d'une semaine d'atelier, de présentations de projets de Master musiques traditionnelles au Royal College of Music de Stockholm, Suède.

La coordinatrice des relations internationales s'est rendue en septembre 2024 à la réunion annuelle IRC International Relations Coordinators de l'AEC organisée à Dublin en Irlande. Cette session invite les coordinateurs des relations internationales des établissements d'enseignement musical supérieur à adopter une perspective plus inclusive tout en examinant les thématiques quotidiennes de tout coordinateur de relations internationales : mobilité, employabilité, diversité, coopération internationale et digitalisation. Ces rencontres favorisent le réseautage auprès des autres institutions afin de développer des liens, initier des projets européens et échanger les bonnes pratiques concernant notamment les actualités contextuelles auxquelles sont confrontées l'enseignement supérieur culture en Europe.

Projet avec l'École de Danse du Québec

(Annexe 13)

Dans le cadre de la convention tripartite avec l'École de Danse du Québec, le Cegep de Sainte Foy à Québec, le projet se poursuit avec les étapes majeures de l'année 2024 :

- Être en relation-s ; un projet artistique porté par Gabriel UM, Yvann ALEXANDRE et Maurice COURCHAY dans le cadre d'Archipel, avec le soutien du FFQCD et de Nantes Métropole. L'événement de clôture du 1er mars 2024 a réuni les étudiantes et étudiants des deux écoles au théâtre Francine Vasse pour une restitution publique, dans le prolongement du volet d'échanges de septembre 2023 à mars 2024.
- En octobre 2024 Maurice Courchay a animé durant 6 jours un processus de création avec les étudiantes de l'EDQ à Québec. Le parcours s'est clôturé avec une séance de travail qui réunissait l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'EDQ sur les processus « d'être en relation » au sein d'une équipe pédagogique.
- L'organisation d'un voyage d'études d'une délégation de 24 étudiants du Pont Supérieur à l'École de Danse de Québec en octobre-novembre 2024, où le directeur du département danse du Pont Supérieur prévoit d'animer différentes sessions de travail avec les équipes pédagogiques locales. Nantes Métropole a accordé un soutien de 8000 euros dans le cadre du Dispositif Campus Nantes/volet ESR pour accompagner financièrement le Pont Supérieur.

Ce voyage a dû être reporté en 2025 dans un cadre d'actions plus larges en lien avec le Théâtre Francine Vasse (TFV) et le Centre Chorégraphique National de Nantes (CCNN) :

- Un parcours chorégraphique sous la direction de Ambra SENATORE, directrice du CCNN, qui se conclura par une performance partagée entre étudiantes et étudiants des deux structures au TFV le 24 octobre 2025 à 19h;

- Un parcours de conférences-ateliers-débats sur les questions de genre, d'inclusivité, de territoires géographiques et intimes, animé par des spécialistes, professionnels et universitaires, des thématiques.

Ces travaux artistiques entre étudiantes et étudiants des structures portent une vraie dimension de mise en relation et contribuent à la potentialisation des parcours par une approche sensible et féconde de l'altérité. Outre le travail artistique et chorégraphique, l'enjeu des échanges dans le cadre de conférences thématiques est de venir véritablement étayer la dynamique d'ouverture culturelle.